

Compte rendu de la CAP du corps de l'Inspection du Travail du 27 juin 2019

**« Une belle femme ne peut
donner que ce qu'elle a »¹**
Le président de la CAP

Déclaration préalable de la CGT

Nous ne pouvons ouvrir cette CAP sans revenir sur la situation de notre collègue de Bretagne qui a fait une tentative de suicide le soir même de la dernière CAP de mutation. Elle venait d'apprendre le refus de sa mobilité malgré une situation prioritaire. L'administration en porte une lourde responsabilité. En effet, le tableau récapitulatif qui nous a été communiqué ne faisait pas apparaître les motifs réels de la demande de cette agente et surtout le courrier que l'agente a adressé le 2 avril aux membres de la CAP, qui décrivait précisément sa situation, n'a pas été transmis aux représentant-e-s du personnel. L'administration a certes reconnu son erreur et la situation de la collègue va pouvoir être débloquée. Néanmoins, d'autres collègues, disposant d'un motif prioritaire, n'ont pas pu obtenir leur mutation, et la suppression de l'examen des demandes de mutation par la CAP l'année prochaine risque d'augmenter ce genre « d'erreurs ». Aussi, nous alertons l'administration sur sa responsabilité dans le traitement de ces situations et nous vous demandons de trouver une solution pour tous ces agents en souffrance.

Cette situation de souffrance et d'incertitude concerne aussi nos 900 collègues contrôleurs du travail bloqués dans un corps en extinction. Lors de la dernière CAP du 13 juin 2019, nous avons demandé l'examen des dossiers de tous les « *laissé-e-s sur la route* », demande à laquelle l'administration n'a pas daigné répondre. Nous réaffirmons notre revendication de passage de tous nos contrôleur et contrôleuses du travail en inspecteurs/trices du travail. Nous attirons également votre attention sur l'état psychologique des collègues qui, pour certains, se verraient une dernière et énième fois refuser la juste reconnaissance de leurs compétences. Par ailleurs, les agents qui obtiennent le sésame ne sont pas épargnés, en témoignent les rapports de jury de plus en plus dénigrants et méprisants à leur égard et la prolongation de la formation qui a été récemment notifiée à 7 de nos collègues.

Nous mettons en garde l'administration contre une nouvelle décision qui viserait à ne pas pourvoir tous les postes ouverts au concours.

Si nous observons une amélioration dans le délai de traitement des recours sur CREP devant la CAP, il n'en demeure pas moins un retard préjudiciable aux collègues qui ont, depuis l'introduction de leurs recours, eu à connaître un nouvel entretien d'évaluation privant en partie d'effet les éventuelles observations que la CAP pourrait formuler.

¹ Propos sexistes prononcés par le Président de la CAP pour justifier l'absence de réponse aux organisations syndicales au sujet de la réorganisation des services et des dysfonctionnements relatifs aux convocations de la CAP

Nous alertons, une nouvelle fois, l'administration sur les dysfonctionnements des commissions de réforme. De manière non exhaustive, nous observons des problèmes d'accès aux documents, de convocation dans un délai raisonnable des membres de la commission, d'interdiction de vote (les pv étant souvent déjà préremplis)...

Ces dysfonctionnements concernent également notre commission. En moins d'une semaine, nous avons reçu 3 reports de séances ce qui engendre des difficultés d'organisation qui pénalisent la défense des dossiers agents.

Enfin, nous dénonçons l'acharnement du ministère contre les militant-e-s et représentant-e-s syndicaux avec le dépôt d'une plainte et l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'une représentante syndicale. Acharnement qui se manifeste également par la contestation systématique par l'administration de toutes les décisions de justice qui lui sont défavorables, telles que l'annulation par le TA de Paris des blâmes notifiées à deux de nos camarades ou l'ordonnance de référé du TA suspendant votre décision de dé-mandater notre camarade de Rouen du CROCT. Nous exigeons l'arrêt de toutes ces procédures et le retrait de la plainte.

Les (non) réponses de l'administration

Concernant la tentative de suicide de notre collègue, l'administration considère que la situation est « encadrée et suivie », puisque la situation de l'agente sera régularisée lors de cette séance ! Elle convient néanmoins que le motif de candidature indiqué dans le tableau récapitulatif des demandes était une erreur de qualification. Quant à la non transmission du courrier de l'agente aux représentant-e-s de la CAP, la DRH invoque la lourdeur que représenterait la transmission systématique des courriers accompagnant les demandes de mutation. Elle nous propose donc de venir consulter les dossiers à la DRH la veille de la CAP !. Cette proposition est insuffisante au regard du peu de moyens accordés aux représentant-e-s du personnel et de nos obligations professionnelles. Nous maintenons notre demande de transmission, si ce n'est de l'ensemble du dossier, au moins des courriers adressés par les agent-e-s afin que tous les membres de la CAP soient à égalité d'information. La DRH indique qu'elle va étudier ce qui est possible dans le cadre du prochain mouvement.

Concernant la situation des CT et le refus de l'administration d'examiner l'ensemble des dossiers : le président renvoie les représentant-e-s du personnel à ce qu'avait dit la Ministre en septembre 2018. Celle-ci ne souhaite pas la requalification de tous les CT et la DRH met donc en œuvre cette orientation politique. Le président indique que la DRH a mené « un combat » pour l'augmentation des ratios de promotion mais est forcé d'admettre que celui-ci n'a rien donné. Il indique que la DRH n'exclut pas de « revenir à la charge » sur cette situation.

Concernant la liste d'aptitude, le Président indique que conformément à cette orientation, l'examen des dossiers pour la liste d'aptitude se fera comme les années précédentes, à partir des propositions des DIRECCTE. Il reconnaît que ces propositions ne respectent pas la proportionnalité h/f parmi les agents promouvables, mais indique que la liste de 47 noms proposés par la DRH respecte cette proportion à plus ou moins une unité. Il indique que la DRH a privilégié les CT hors classe même si ce n'est pas un critère écrit.

S'agissant de la prolongation de 7 de nos collègues, l'administration répond à nouveau que « le Jury est souverain », comme si la DGT et la DRH n'avaient aucun pouvoir en la matière !

Sur l'examen des recours CREP : pour l'administration, les délais (1 an et plus) sont liés à une procédure un peu lourde et au fait que « tout le monde est occupé » dans l'administration !

Concernant les commissions de réforme, le président indique qu'il se rapprochera à nouveau des services compétents. Un engagement bien maigre au regard des dysfonctionnements systématiques, potentiellement lourds de conséquences pour les droits des agent-e-s, que connaissent ces commissions.

Interpellée sur la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la DRH indique que tout n'est pas encore précisé, notamment pour ce qui est du niveau départemental. Elle indique qu'elle préfère « avancer prudemment » et ne veut pas dire des choses inexacts et peu solides. Elle rappelle que le CTM est compétent sur le sujet !

Nous dénonçons ce manque de réponse alors que les circulaires sont maintenant signées, le renvoi au CTM est cynique quand on sait que l'ensemble des organisations syndicales en demande la réunion depuis maintenant plus d'un mois. En réponse à nos interpellations, de même qu'aux critiques quant aux dysfonctionnements relatifs à la convocation de la CAP - CAP disciplinaire convoquée le 28 puis reportée au 3/07 puis au 19/07 au motif que les « autorités compétentes » ne pouvaient plus être réunies, CAP ordinaire du 28/06 annulée la veille unilatéralement - le président finit par nous répondre « *même une belle femme ne peut donner que ce qu'elle a* » !!!

Un bel exemple de la prise en compte de l'importance de la lutte contre le sexisme et les inégalités h/f jusqu'au plus haut niveau de notre ministère !

Désignation des représentant-e-s du personnel au conseil national de l'inspection du travail

Les OS doivent désigner un représentant titulaire et un suppléant. Anthony SMITH (CGT) est désigné représentant titulaire et Hervé Jacques (FSU) est désigné représentant suppléant à l'unanimité.

Examen des demandes de mutation

Poste à pourvoir	Nom du/de la candidat/e retenu/e	Service d'origine	Observations
REGION BRETAGNE			
UD Ille et Vilaine Agent(e) de contrôle - 2 postes dont un en section agricole	Fanny LELIMOUZIN (poste déjà attribué lors de la CAP du 22 mai 2019) Anne-Gaël BOURDON (section agricole)	UD 93 UD 29	
UD Ille et Vilaine CDET	Marie-Laure MAZIERES-WEBB	UD 22	

REGION ILE DE France			
UD Val de Marne Agent(e) de contrôle	Julie GUINDO	déjà affectée	
REGION GRAND EST			
UD Ardennes Agent(e) de contrôle – SV	pas de candidat		
UD Aube Agent(e) de contrôle - 4 postes – SV	Véronique PARISY	UD 52	
UD Marne RUC – SV	pas de candidat		
UD Marne Agent(e) de contrôle – SV	pas de candidat		
UD Marne Agent(e) de contrôle - SV - 3 postes	pas de candidat		
UD Meurthe et Moselle Agent(e) de contrôle – SV	Poste pourvu en interne		
UD Bas Rhin Agent(e) de contrôle – SV	Sébastien MICHEL	UD 54	
UD Haut Rhin Agent(e) de contrôle – SV	Poste pas vacant		
UD Vosges Agent(e) de contrôle – SV	pas de candidat		
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR			
UD Alpes de Hautes Provence Agent(e) de contrôle - 2 postes	Jean-Christophe PRAULT	UR Normandie	

Examen de la liste d'aptitude « CRIT » pour l'accès au corps de l'inspection du travail

	NOM	Prénom	Résidence administrative
1	RICHARD	Dominique	DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD43
2	RACANO	Brigitte	DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD01
3	MILLION-ROUSSEAU	Yvette	DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD73
4	VIOSAT	Isabelle	DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD69
5	ROCHE	Marie	DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD26
6	ANDRE	Françoise	DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté-UD89
7	FOSTIER	Pierre	DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté
8	LE MAO	Bernard	DIRECCTE Bretagne-UD29
9	COZIC	Ronan	DIRECCTE Bretagne-UD22
10	MOUHOU	Laurence	DIRECCTE Bretagne-UD35
11	DAMOUR	Ghislaine	DIRECCTE Centre-Val de Loire-UD18
12	GRASLIN	Bruno	DIRECCTE Centre-Val de Loire-UD37
13	PIERROT	Dominique	DIRECCTE Grand Est-UD57
14	PERRIN	Jean-Paul	DIRECCTE Grand Est-UD55
15	RUNG	Sandra	DIRECCTE Grand Est-UD57
16	GARNIER	Myriam	DIRECCTE Grand Est-UD52
17	LESAFFRE	Martine	DIRECCTE Hauts de France-UD59L
18	PECOU	Véronique	DIRECCTE Hauts-de-France-UD59V
19	HUSTE	Christian	DIRECCTE Hauts-de-France
20	HADJAM	Virginie	DIRECCTE Hauts de France-UD62
21	HUSSON	Didier	DIRECCTE Ile-de-France-UD92
22	LETONDEUR	Nadège	DIRECCTE Ile-de-France-UD94
23	MAILEVRE	Philippe	DIRECCTE Ile-de-France-UD75
24	SENGUE-BOLLO	Odette	DIRECCTE Ile-de-France
25	GRAILLOT	Pascal	DIRECCTE Ile-de-France-UD91
26	ROUSSEAU	Caroline	DIRECCTE Ile-de-France-UD77

27	COLLON	Christine	DIRECCTE Ile-de-France-UD78
28	ALBANESE	Yolande	DIRECCTE Ile-de-France-UD95
29	RICHARD	Bénédicte	DIRECCTE NORMANDIE
30	LARSONNEUR	Sylvie	DIRECCTE Normandie-UD50
31	PAREY	Nicole	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UD40
32	LEROY	Isabelle	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UD24
33	LE MONNIER	Josiane	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UD87
34	FAYADAS	Laurence	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
35	FARAVARI	Françoise	DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UD17
36	OMBRET	Jean-Michel	DIRECCTE Occitanie-UD09
37	JOVELLAR	Martine	DIRECCTE Occitanie-UD46
38	ZUCKMEYER	Annie	DIRECCTE Occitanie-UD31
39	BACHIR	Hordia	DIRECCTE Occitanie-UD34
40	BLANCHARD	Geneviève	DIRECCTE Pays de la Loire
41	BAUCHET	Françoise	DIRECCTE Pays de la Loire
42	SINIBALDI	Marguerite	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD83
43	RUSSO	Valérie	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
44	GONIN	Véronique	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD13
45	CAPRO-PLACIDE	Sonia	DIECCTE Martinique
46	JIACOPETTI	Gisèle	DCSTEP de St-Pierre et Miquelon
47	LEFRANCOIS	Laurent	DIRECCTE Centre-Val de Loire-UD28
48	QUINQUENEL	Martine	UD 14
49	POMMART	Catherine	UD 59 Lille
50	VIAL	Sophie	UD 34

Sont promouvables les agent-e-s comptant 10 ans de services effectifs. Pour cette promotion 1033 agent-e-s sont éligibles (27% d'hommes et 73% de femmes). Il faudrait 13,5 hommes et 36,5 femmes pour respecter la proportionnalité h/f. 77 propositions ont été faites par les DIRECCTE : 38% d'hommes et 62% de femmes. La DRH a fait la proposition d'une liste de 47 noms qui comporte 27,66% d'hommes (13) et 72,34% (34). Elle indique qu'elle apprécie la proportionnalité au global et non par DIRECCTE ! Trois agentes sont ajoutées à cette liste après discussion en séance.

Compte tenu de la gravité de la situation des contrôleur-e-s du travail laissé-e-s sur le carreau, du refus par l'administration d'ouvrir la moindre discussion sur leur avenir alors que la dernière session du CRIT aura lieu cette année, les représentant-e-s CGT ont refusé de discuter des 3 places « généreusement » laissées vacantes par l'administration pour 1033 collègues. Pour cette même raison, nous avons voté contre la proposition de liste d'aptitude.

Vote :

- pour ADM, CFDT, DT HC
- contre CGT et SUD
- Abs SNU

Au total 1200 agent-e-s environ sont encore dans le corps des CT. L'administration table sur 800 à 900 agent-e-s « laissé-e-s sur le carreau » l'année prochaine compte tenu des départs en retraite.

Les élu-e-s CGT interrogent l'administration sur les reports de formation des agent-e-s lauréat-e-s du CRIT qui voient leur formation reportée du fait d'un arrêt maladie. La DRH répond qu'en l'état des textes, les agent-e-s ne peuvent être titularisé-e-s sans avoir accompli leur stage. La CGT demande à ce que les agent-e-s concerné-e-s puissent être « rattaché-e-s » au jury de fin de formation qui aura lieu en septembre afin d'être titularisé-e-s rapidement. La DRH indique qu'elle s'efforcera de le faire si les agente-s ne sont plus en arrêt à ce moment. Nous invitons également l'administration à anticiper la gestion des situations de ce type qui aurait lieu l'année prochaine, compte tenu du fait que les reports de formation ne seront plus possibles.

Modification de la liste des représentant-e-s du personnel aux commissions de réforme

Madame Henriette HENRY est ajoutée à la liste des représentant-e-s du personnel pour la commission de réforme de Guyane (cf. tableau des représentants mis à jour).

Examen des recours CREP

5 recours étaient inscrits à l'ordre du jour. Un seul a pu être examiné compte tenu de l'amputation par la DRH de la durée de la CAP d'une demi-journée.

Trois dossiers concernent le même service : nous demandons à la DRH de se rendre dans le service concerné d'ici à la prochaine CAP afin de prendre la mesure des dysfonctionnements avant d'examiner les recours, qui sont liées au management pathogène d'une encadrante que le DIRECCTE soutient envers et contre tout.

Les élus de la CGT à la CAP

Inspecteurs du travail

Simon PICOU @direccte.gouv.fr
Aude CHARCOSSET @direccte.gouv.fr
Anne-Lise LECLERC @direccte.gouv.fr
Sophie DEQUEANT @direccte.gouv.fr

Directeurs-adjoints du travail

Pamela TOMCZAK @travail.gouv.fr
Yacine HADJ-HAMOU @direccte.gouv.fr